VILLE DE

BOISSY.SAINT.LÉGER

Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
du 12 OCTOBRE 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

DIRECTION GENERALE

1. **N°2023- 60** : Désignation des représentants du conseil municipal à l'association syndicale de gestion et d'entretien (ASGE) de la Haie Griselle.
   Adopté à la majorité avec 3 votes contre (Mme Laure Thibault, M. Moncef Jendoubi, M. Christophe Fogel) et 2 abstentions (M. Christian Larger, Mme Pascale Isel).

2. **N°2023-61** : Subvention à la Fondation de France en aide aux victimes du tremblement de terre du 08 septembre au Maroc.
   Adopté à l'unanimité.

3. **N°2023-75** : Subvention à l'UNICEF en soutien aux victimes du cyclone tropical méditerranéen du 10 septembre en Lybie.
   Adopté à l'unanimité.

SPORTS

4. **N°2023-62** : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Olympic Gym Boissy.
   Adopté à l'unanimité.

FINANCES

5. **N°2023-63** : Autorisation donnée au maire de signer le marché public global de performance énergétique concernant la réalisation de travaux, la gestion, l'exploitation, la fourniture et la maintenance des installations d'éclairage public et signalisation tricolore, des équipements sportifs, d'illuminations festives et de mises en valeur patrimoniales.
   Adopté à l'unanimité avec 3 abstentions (Mme Laure Thibault, M. Moncef Jendoubi, M. Christophe Fogel).

6. **N°2023-64** : Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition de locaux avec la mission locale du plateau briard.
   Adopté à l'unanimité.

7. **N°2023-65** : Tarifs de l'ALMO
   Adopté à l'unanimité.

MAIRIE
7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX
Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

URBANISME

8. **N°2023-66** : Extension des périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et du droit de préemption sur les fonds de commerce, baux commerciaux et baux artisanaux.
Adopté à l'unanimité.

9. **N°2023-67** : Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP).
Adopté à l'unanimité.

10. **N°2023-68** : Présentation du bilan de la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF), la ville et GPSEA sur l'année 2022.
Dont acte.

11. Gestion du parc de logements communaux :
N°2023-69 : Désaffectation et déclassement des logements communaux du domaine public.
Adopté à l'unanimité.
N°2023-70 : Mise en location des logements communaux par voie de baux.
Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

12. Convention de médiation sociale au sein du quartier de la Haie Griselle :
N°2023-71 : Autorisation donnée au maire de signer la convention de financement pour le maintien du dispositif de médiation urbaine jusqu'au 31 décembre 2023.
Adopté à l'unanimité.
N°2023-72 : Autorisation donnée au maire de signer la convention de groupement de commande pour le renouvellement du marché de mise en œuvre de la médiation sociale à compter du 1er janvier 2024.
Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

13. **N°2023-73** : Désignation d'un référent déontologue de l'élu local.
Adopté à l'unanimité.

14. **N°2023-74** : Modification du tableau des effectifs
Adopté à l'unanimité.

Boissy-Saint-Léger,
Le 16 octobre 2023

MAIRIE DE BOISSY-SAINT-LÉGER (VAL-DE-MARNE)

Le maire

Régis CHARBONNIER